



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_20_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et Isabelle QUOY

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Madame Isabelle QUOY en qualité d'orthopédagogue – 28, avenue Jean Jaurès – 38600 Fontaine :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une soirée table ronde intitulée « Accompagner mon enfant sur le temps des devoirs » à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité » sur la commune de Vif. L'intervention aura lieu dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif le :

Lundi 08 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

Le coût total de l'intervention sera de 250 € (deux cent cinquante euros) détaillés comme suit :

- 250 € (deux cent cinquante euros) pour 2h.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,